

Les engagements et recommandations pour les PELOUSES SECHES SUR COTEAUX

- Les engagements -

① « *Je m'engage, afin de maintenir le milieu et sa structure, de ne pas réaliser de boisement en plein, de semis, de sursemis, de nivellement, de drainage (enterré ou ouvert) d'amendement minéral, ou de mise en culture des surfaces concernées.* »

☞ **Points de contrôle** : vérification sur le terrain du maintien du milieu prairial (absence de boisement, de semis, ...)

② « *Je m'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires.* »

☞ **Points de contrôle** : absence de traces de traitements sur la végétation (résidus de produits, jaunissement des végétaux).

③ « *Je m'engage à ne pas réaliser de fertilisation.* »

☞ **Points de contrôle** : absence de traces de fertilisation sur le terrain.

④ « *Je m'engage à ne pas extraire de matériaux, à ne pas réaliser d'étrépage, d'écobuage ou de brûlage sans accord préalable de la DIREN et à seulement à des fins de gestion conservatoire.* »

☞ **Points de contrôle** : absence d'observation sur le terrain de traces d'extraction de matériaux, d'étrépage, d'écobuage ou de brûlage ou présentation de l'autorisation écrite de la DIREN.

- Les recommandations -

~ Fauche exportatrice tardive

~ Pâturage extensif

~ Maîtrise de la progression des arbres et arbustes